

Bruxelles, le 26 mai 2020

M. Alain Maron
Ministre de l'énergie
Botanic Building
Boulevard Saint-Lazare, 10-11^{ème} étage
1210 Bruxelles

Concerne : Prolongation de la trêve des coupures d'alimentation d'électricité et de gaz.

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous écrire pour vous demander de prolonger la trêve des coupures d'alimentation d'électricité et de gaz jusqu'au 30 septembre 2020.

En effet, nous avons reçu de la "veille énergie", les chiffres concernant les clients hivernaux de Sibelga, en attente de coupure soit par décision du Juge de Paix (HIV), soit par fin de contrat (EOC).

Nous trouvons ces chiffres particulièrement alarmants. Potentiellement, ce sont plus de 2000 coupures qui auraient lieu en juillet. En un mois, c'est plus que le nombre total de coupure sur 2019 (1740). Le nombre de EOC semble augmenter de plus en plus depuis la période de confinement.

Ce qui nous inquiète aussi c'est que malgré l'envoi de courrier annonçant une coupure une première fois au 1er avril, une seconde fois au 1er mai, le nombre de clients HIV et EOC n'a pas diminué. C'est dire si ces personnes sont préoccupées par autre chose.

Les clients hivernaux sont majoritairement des personnes précarisées, il ne fait aucun doute que la crise sanitaire a un impact important sur leur vie (augmentation générale des dépenses, consommations élevées due au confinement, problèmes accrus de santé mentale et physique, etc.). En temps normal, les clients hivernaux sont déjà nombreux à se retrouver privés de gaz et d'électricité à la sortie de l'hiver. Ce sont bien souvent des personnes empêtrées dans de nombreux problèmes et qui n'arrivent à agir que dans l'urgence, à la dernière minute, voire après la dernière minute. Or, pour ne pas être coupé à la sortie de l'hiver quand on est client hivernal, il faut s'y prendre à l'avance. Idéalement un mois avant l'échéance.

Les services sociaux publics et privés en matière d'énergie reprennent progressivement l'ensemble de leurs activités sur le terrain et, idéalement, pour éviter une coupure il faudrait que ces personnes prennent un contrat avant la fin du mois de mai, ce qui n'est pas réaliste. De plus, les démarches ne sont pas simples. Ces personnes peuvent avoir contracté des dettes chez plusieurs fournisseurs. Il faut alors trouver un fournisseur qui puisse leur faire

offre. Dans ces cas-là, il faut bien souvent rappeler aux fournisseurs leur obligation de faire offre tant certains se montrent peu enclins à reprendre des clients hivernaux. Ou il faut trouver les moyens pour payer une des dettes énergie.

Pour ces raisons, nous souhaiterions que vous prolongiez la trêve jusqu'au 30 septembre 2020 pour éviter des coupures massives, difficilement acceptables en cette période troublée.

Nous souhaiterions également développer de nouvelles collaborations et de nouvelles démarches pour remettre ces personnes sur le marché. Nous pourrions envisager plusieurs actions comme le contact téléphonique, les visites à domicile, des permanences décentralisées, ... Il nous paraît opportun d'innover durant cette période dans le but de développer de nouveaux moyens duplicables dans le futur et de suivre de près les évolutions.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information ou discuter de ces différents points et dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.



Pour le Centre d'appui SocialEnergie
Marie Hanse

Pour la Fédération de CPAS Bruxellois
Karine Lalieux, Présidente



Pour la CGEE
Marie Christine Renson

Pour Infor GazElec
Nicolas Poncin



Pour le MOC de Bruxelles
Jérémy De Clerc

